

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 168**4 avril 1996****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|------------|---|------------|
| Abitare, S.à r.l., Junglinster | page 8064 | I.P.N. S.A., Luxembourg | 8039 |
| Acticomlux, S.à r.l., Bascharage | 8030, 8031 | K-Bureautique, S.à r.l. | 8036 |
| Adequat, S.à r.l. | 8020 | Laboratoires Sysnexus, S.à r.l., Luxembourg | 8040 |
| Ambiente, S.à r.l., Peppange | 8021 | L.B.F. S.A., Luxemburgische Beteiligungs- und Förderungsgesellschaft S.A., Luxembourg | 8041 |
| Anglotel S.A., Luxembourg | 8022 | Luigi S.A., Luxembourg | 8038 |
| Aquaferme S.A., Luxembourg | 8020, 8021 | Machinery International S.A.H., Luxembourg | 8041 |
| Arabella S.A., Luxembourg | 8022 | Marques Alimentation, S.à r.l., Rumelange | 8042 |
| A Regional Berto Vila Verde, S.à r.l., Luxembourg .. | 8020 | National Investors Group S.A., Luxembourg | 8041 |
| Areler Dépannage, S.à r.l., Goeblange | 8022, 8023 | Obli-Valor, Sicav, Luxembourg | 8042, 8043 |
| Austria Immobiliengesellschaft A.G., Luxembourg ... | 8060 | PA.M.E.LA S.A., Luxembourg | 8044 |
| Auto Salon Europe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 8023 | Participations et Procédés Industriels S.A.H., Luxbg | 8043 |
| Avenue Investissements et Holding S.A.H., Luxembg | 8023 | Portugal Meubles, S.à r.l., Rumelange | 8043 |
| Banque Franck Fund, Sicav, Luxembourg | 8024 | Possessor S.A., Luxembourg | 8044 |
| Banque Franck Fund II, Sicav, Luxembourg | 8024 | Promotion S.A., Luxembourg | 8044 |
| Basade Holding S.A., Luxembourg | 8024 | Protexia International S.A., Luxembourg | 8045 |
| Bauen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 8025 | Publicité et Promotion, S.à r.l., Luxembourg | 8044 |
| (The) Big Worldmarket S.A. Holding, Luxembourg | 8018 | Recto-Verso, S.à r.l., Bertrange | 8040 |
| Bonaria Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 8025 | Rodrigues Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 8044 |
| Brugefi Invest S.A., Luxembourg | 8025 | R.S.M. S.A.H., Luxembourg | 8045 |
| BSOP Invest S.A., Luxembourg | 8026 | Saar-Lor-Lux Seed Capital S.A.H., Luxembourg ... | 8045 |
| BTV Lux Beteiligungs A.G., Luxembourg | 8026 | Sano-Med, S.à r.l., Luxembourg | 8047 |
| Byblos Maritime S.A., Luxembourg | 8052 | Sanpaolo Bank S.A., Luxembourg | 8047 |
| Café Am Kundel, S.à r.l., Mertert | 8022 | Sefinac S.A., Luxembourg | 8046 |
| Calon Spleen S.A., Luxembourg | 8025 | Serve Engineering, S.à r.l., Grevenmacher | 8026 |
| Canyon, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 8025 | Sical Holding S.A., Luxembourg | 8048, 8049 |
| Capital International Management Company S.A., Luxembourg | 8029, 8030 | Sidetex S.A., Luxembourg | 8046 |
| Centrale Luxembourg, Sicav, Luxembourg | 8030 | S.O.C., S.à r.l., Strassen | 8047 |
| City-Presse, S.à r.l., Pétange | 8032 | Sominag S.A., Luxembourg | 8047 |
| CJP - Petrol, S.à r.l., Luxembourg | 8029 | Speedolux, S.à r.l., Luxembourg | 8048 |
| Comnet, S.à r.l., Luxembourg | 8031 | Steel Investors S.A., Luxembourg | 8049 |
| Compagnie Financière de Palace S.A., Luxembourg | 8033 | Strobel Luxembourg, S.à r.l., Strassen | 8051 |
| Compagnie Financière Montchoisi S.A., Luxembourg | 8031 | Studio 3, S.à r.l., Steinfort | 8018 |
| Container Equipment Transtec, GmbH | 8031 | Target International Growth Fund, Sicav, Luxembg | 8018 |
| C.T.L., S.à r.l., Strassen | 8032 | Thermotropic International S.A., Luxembourg ... | 8019 |
| Domus S.A., Luxembourg | 8033 | Thiel Moskau Joint-Venture Russland Internationale Verkehre S.A., Grevenmacher | 8051 |
| Euro-Lux-Peintures, S.à r.l., Bettembourg | 8058 | Timan S.A., Luxembourg | 8018 |
| Europe Commerce, S.à r.l., Steinsel | 8033 | Touchstone Holding S.A., Luxembourg | 8019 |
| Exclusif International S.A., Luxembourg | 8033 | Toys «R» US (Luxembourg) S.A., Foetz | 8049, 8051 |
| France Privatisations, Sicav, Luxembourg ... | 8034, 8035 | Trade-Lux Agency S.A., Luxembourg | 8019 |
| Francinvest S.A., Luxembourg | 8035 | TRAGEC, S.à r.l., Travaux de Génie Civil, S.à r.l., Mersch | 8052 |
| Franck Asset Management Luxembourg S.A., Luxbg | 8035 | Transports Internationaux Ed. Gloden, S.à r.l., Steinfort | 8019 |
| Frigolux Spedition A.G., Bettembourg | 8036 | Ursa S.A., Luxembourg | 8020 |
| Garage Binsfeld, S.à r.l., Schifflange | 8035 | Vert Vallée S.A., Luxembourg | 8052 |
| Geoholding A.G., Luxembourg | 8034 | Vivisol Holding S.A., Luxembourg | 8021 |
| Gerco S.A., Livange | 8062 | VZW, S.à r.l., Voyages Zanier William, S.à r.l., Differdange | 8051 |
| Gerpar S.A.H., Luxembourg | 8036 | WAGOFI S.A., Wagons-Lits Finances International S.A., Luxembourg | 8060 |
| Gespat S.A., Strassen | 8033, 8034 | Watford Holding S.A., Luxembourg | 8019 |
| Gestion Foncière S.A., Strassen | 8037 | W.T. & A.S., World Trade & Advertising Services S.A., Luxembourg | 8059 |
| Going S.A., Luxembourg | 8036 | Zangas Bau trading S.A., Luxembourg | 8021 |
| GP Sport, S.à r.l., Livange | 8037 | | |
| Guerlange Investments S.A., Luxembourg ... | 8037, 8038 | | |
| Hunkemöller und Kreymborg Luxembourg A.G., Esch-sur-Alzette | 8038 | | |
| Icare Holdings S.A.H., Luxembourg | 8040 | | |
| Information et Publicité Luxembourg, S.à r.l., Luxbg | 8040 | | |
| IP-CLT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 8039 | | |

STUDIO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 32.280.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04361/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

STUDIO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 32.280.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04362/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.211.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour TARGET INTERNATIONAL GROWTH FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch
Premier Conseiller Conseiller principal

(04365/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

THE BIG WORLDMARKET S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.266.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

B. Moutrier.

(04369/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

THE BIG WORLDMARKET S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.266.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

B. Moutrier.

(04370/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

TIMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 13.582.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04372/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

THERMOTROPIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 11.867.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, volume 88S, folio 82, case 3, que la société anonyme THERMOTROPIC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 11.867, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme THERMOTROPIC INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

M. Elter.

(04371/210/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

TOUCHSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 46.174.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 79, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

Signature.

(04373/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

TRADE-LUX AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 39.454.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04374/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX ED. GLODEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 15A, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 35.045.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Signature.

(04375/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

WATFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.595.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1996, vol. 475, fol. 79, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 1996, que:

L'assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., démissionnaire, la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04380/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

UPSA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.313.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour UPSA, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(04376/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

UPSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.313.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 21 mars 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange,
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:
Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 25 janvier 1996.

Pour UPSA, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04377/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

A REGIONAL BERTO VILA VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.009.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(04388/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ADEQUAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Par la présente, la domiciliation du siège social de la société ADEQUAT, S.à r.l. au 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen, est dénoncée et ceci pour le 20 janvier 1996.

Y. Scharlé.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 1996, vol. 121, fol. 59B, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(04389/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AQUAFERME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 124, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 34.206.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour AQUAFERME S.A.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04394/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AQUAFERME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 124, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 34.206.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour AQUAFERME S.A.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04395/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

VIVISOL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.982.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

(04378/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

VIVISOL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.982.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 1995 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renouveler, pour un terme de 1 (un) an, le mandat conféré à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

VIVISOL HOLDING S.A.
U. M. Fumagalli Romario M. Annoni
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04379/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

ZANGAS BAUTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 44.383.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04381/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

AMBIENTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Peppange, 18, rue de Crauthem.
R. C. Luxembourg B 34.406.

Les bilans 1990-1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04391/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ANGLOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 17.673.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04392/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ANGLOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 17.673.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 19 janvier 1996,
– les comptes au 31 décembre 1994 sont approuvés à l'unanimité;
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour extrait conforme
R.C. Kerr
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04393/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ARABELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.620.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1995

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 juin 1995

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(04396/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CAFE AM KUNDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 35, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 26.764.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04413/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ARELER DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 5, rue Pierre Braun.
R. C. Luxembourg B 30.787.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour ARELER DEPANNAGE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04397/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ARELER DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 5, rue Pierre Braun.
R. C. Luxembourg B 30.787.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour ARELER DEPANNAGE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04398/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ARELER DEPANNAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 5, rue Pierre Braun.
R. C. Luxembourg B 30.787.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour ARELER DEPANNAGE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04399/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AUTO SALON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 33.074.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(04400/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AVENUE INVESTISSEMENT ET HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.875.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04401/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AVENUE INVESTISSEMENT ET HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.875.

Assemblée générale extraordinaire

Entre les associés de la société anonyme AVENUE INVESTISSEMENT ET HOLDING ayant son siège social au 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, est convenu, ce dix-sept janvier mil neuf cent quatre-vingt-seize ce qui suit:

La démission de Monsieur Christopher Sykes comme administrateur-délégué est acceptée à partir du 17 janvier 1996.

Monsieur Berckmans Jean-Pierre, gérant de sociétés, demeurant à B-Bruxelles, est nommé administrateur-délégué à sa place, avec les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

BENCHROSE FINANCE LIMITED
Signature

CREST SECURITIES LIMITED
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04402/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BANQUE FRANCK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 47.680.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 22 décembre 1995

En date du 22 décembre 1995, le Conseil d'Administration de la BANQUE FRANCK FUND, SICAV (la «Sicav») a décidé:

- d'accepter la démission, en date du 21 novembre 1995, de M. John L. Clark en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Sicav,
- de coopter, en remplacement de M. Clark démissionnaire, Mme Arlette Tiger en qualité d'Administrateur de la Sicav,
- de nommer M. Patrick J.M. Gigon en tant que Président du Conseil d'Administration de la Sicav.

La démission de M. Clark ainsi que la nomination de Mme Tiger seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée générale Annuelle de la Sicav en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04405/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BANQUE FRANCK FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.381.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 22 décembre 1995

En date du 22 décembre 1995, le Conseil d'Administration de la BANQUE FRANCK FUND II, SICAV (la «Sicav») a décidé:

- d'accepter la démission, en date du 21 novembre 1995, de M. John L. Clark en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Sicav,
- de coopter, en remplacement de M. Clark démissionnaire, Mme Arlette Tiger en qualité d'Administrateur de la Sicav,
- de nommer M. Patrick J.M. Gigon en tant que Président du Conseil d'Administration de la Sicav.

La démission de M. Clark ainsi que la nomination de Mme Tiger seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée générale Annuelle de la Sicav en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04406/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BASADE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 31.175.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 août 1995 que M. André Wilwert, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile INTERFIDUCIAIRE, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 août 1995 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation du 21 août 1995 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Pour BASADE HOLDING S.A. (en liquidation)
 A. Wilwert
 Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04407/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BAUEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 29.409.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 1996, vol. 301, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUEN, S.à r.l.
Signature

(04408/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BONARIA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 8.567.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 1996, vol. 301, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONARIA FRERES, S.à r.l.
Signature

(04409/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BRUGEFI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 25.657.

Les bilans au 31 décembre 1991, 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

A. Rukavina
Le mandataire

(04410/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CALON SPLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.752.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue en date du 29 janvier 1996 au siège social*

Monsieur Benoît Dourte ayant présenté sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, l'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société GEF - GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Benoît Dourte pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04414/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CANYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 34.649.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(04415/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.903.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1995

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, administrateur-délégué,

- Madame Denise Vervae, employée privée, demeurant à Luxembourg,

- Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler,

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 1995

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(04411/506/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BTV LUX BETEILIGUNGS A.G., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.403.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 décembre 1995 que M. Roger Molitor, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG Experts Comptables, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 1995 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation du 30 novembre 1995 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, a été ordonné.

Luxembourg, le 8 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour BTV LUX BETEILIGUNGS A.G. (en liquidation)
A. R. Molitor
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04412/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**SERVE ENGINEERING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ELECTRONIC TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
H. R. Luxemburg B 32.340.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1. Herr Raimund Serve, Techniker, Ehegatte von Dame Gisela Rohr, wohnhaft in D-Zemmer;

2. Dame Gisela Rohr, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Raimund Serve, wohnhaft in D-Zemmer;

3. Herr Frank Serve, Elektroingenieur, wohnhaft in D-54313 Zemmer, Töpferstrasse 6A.

Welche Kompartenten den unterzeichneten Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Kompartenten Raimund Serve und Gisela Rohr sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELECTRONIC TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, Résidence Royal Mosellane, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 32.340,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder, am 31. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 170 vom 23. Mai

1990, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Oktober 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 25 vom 20. Januar 1993.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

1) Die Eheleute Raimund Serve - Gisela Rohr, beide obengenannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem hier anwesenden, dies annehmenden Herrn Frank Serve, obengenannt, neunzig (90) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft ELECTRONIC TECHNOLOGIES, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Herrn Raimund Serve, zum Preis von vierhundertfünfzigtausend (450.000,-) Franken, welchen Betrag die Zedenten erkennen, bei Errichtung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb die Zedenten dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligen.

2) Die Eheleute Raimund Serve - Gisela Rohr, beide obengenannt, treten durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem hier anwesenden dies annehmenden Herrn Frank Serve, obengenannt, zehn (10) Gesellschaftsanteile ab an der obengenannten Gesellschaft ELECTRONIC TECHNOLOGIES, S.à r.l., eingetragen auf den Namen von Dame Gisela Rohr, zum Preis von fünfzigtausend (50.000,-) Franken, welchen Betrag die Zedenten erkennen, bei Errichtung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar in bar erhalten zu haben, weshalb die Zedenten dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligen.

Herr Frank Serve wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile rückwirkend auf den 1. Januar 1996.

Herr Raimund Serve und Dame Gisela Rohr erklären, die vorstehenden Anteilsabtretungen in persönlichen Namen gutzuheissen.

Infolge der obigen Anteilsabtretung ist der Komparent Frank Serve nunmehr alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELECTRONIC TECHNOLOGIES, S.à r.l., die in der Form als Gesellschaft mit beschränkter Haftung weiterbestehen wird.

Zweiter Beschluss

Der nunmehr alleinige Gesellschafter, Herr Frank Serve, erklärt die Bezeichnung der Gesellschaft von ELECTRONIC TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., in SERVE ENGINEERING, S.à r.l., abzuändern.

Herr Frank Serve als alleiniger Gesellschafter beschliesst sodann, die Statuten der SERVE ENGINEERING, S.à r.l., gänzlich abzuändern, um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Gesellschaft hat die Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen aufgrund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Kapitalerhöhungen, um dann wieder zur Einmangengesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel und der Vertrieb von elektrischen Industrieanlagen und Maschinen sowie die Herstellung von elektrischen und elektronischen Maschinen und Anlagen.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet SERVE ENGINEERING, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital ist voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt. Alle Gesellschaftsanteile gehören dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Frank Serve, Elektroingenieur, geboren in Trier, am 10. Oktober 1968, wohnhaft in D-54313 Zemmer, Töpferstrasse 6A.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Gesellschaftsanteile. 1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, so ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle, wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile aufgrund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, aufgrund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs eines Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechtes, sowie das Recht, die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse. 1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Reingewinn dar. Fünf (5 %) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung, Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komponenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter, Herr Frank Serve, ernennt sich ebenfalls auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer der Gesellschaft SERVE ENGINEERING, S.à r.l., so, dass die Gesellschaft zwei Geschäftsführer hat, Frau Gisela Rohr und den alleinigen Gesellschafter, Herrn Frank Serve, beide obengenannt.

Ein jeder der beiden Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code civil, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft SERVE ENGINEERING, S.à r.l., ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren Geschäftsführer Herrn Frank Serve; der Geschäftsführer erklärt des weiteren, die Parteien davon zu entbinden, die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Grevenmacher, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: R. Serve, G. Rohr, F. Serve, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 janvier 1996, vol. 497, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 29. Januar 1996.

J. Gloden.

(04431/213/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CJP - PETROL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

Entre les associés de la société à responsabilité limitée CJP - PETROL ayant son siège social au 414, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est convenue, ce quinze septembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

| | |
|--|-----------|
| 1. BENTLEY INVESTMENTS LIMITED, société de droit de Belize, ayant son siège social à Belize - Belize City, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts | 499 parts |
| 2. SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, société de droit de Belize, ayant son siège social à Belize - Belize City, une part | 1 part |
| Total: | 500 parts |

BENTLEY INVESTMENTS LIMITED, prénommée, cède les quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts qui lui appartiennent à KASHMIR UNIVERSAL sprl., société de droit belge ayant son siège social à Bruxelles, et qui les accepte pour le prix de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs (499.000),. ce dont quittance.

Désormais, le capital est réparti de la façon suivante:

| | |
|--|-----------|
| 1. KASHMIR UNIVERSAL sprl., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts | 499 parts |
| 2. SHEFFIELD OVERSEAS LIMITED, prénommée, une part | 1 part |
| Total: | 500 parts |

Signature Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04423/692/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 41.479.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A.

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

(04416/013/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 41.479.

L'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1995 a pris les décisions suivantes:

1. Les actionnaires ont réélu comme administrateurs, Messieurs David Beevers, Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Christopher Edge, Hartmut Giesecke, N. Parker Simes, Shaw B. Wagener et David Wallace.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1996 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

2. FIDUCIAIRE GENERALE, Luxembourg, a été réélue Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT COMPANY S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04417/013/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CENTRALE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.724.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

Signatures.

(04418/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CENTRALE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.724.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le lundi 8 janvier 1996 à 11.00 heures*

Septième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de M. Bernard Ewen, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1997.

Pour copie conforme

P. Jond

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04419/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**ACTICOMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROCOM' SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4918 Bascharage, 9, rue Nicolas Meyers.
R. C. Luxembourg B 46.060.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Patrick Lévêque, administrateur de sociétés, demeurant à Bascharage,
- 2) Mademoiselle Sabrina Cerini, gérante de société, demeurant à Bascharage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROCOM' SPORT, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société EUROCOM' SPORT, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 46.060, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 89 du 10 mars 1994.

3) Que le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

4) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en ACTICOMLUX, S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de ACTICOMLUX, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare à L-4918 Bascharage, 9, rue Nicolas Meyers et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{ère} phrase.** Le siège social est fixé à Bascharage.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lévêque, S. Cerini, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 88S, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

P. Frieders.

(04432/212/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ACTICOMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 9, rue Nicolas Meyers.

R. C. Luxembourg B 46.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

P. Frieders.

(04433/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

COMNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.225.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04424/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE MONTCHOISI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.944.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 3, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

F. Faber.

(04425/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CONTAINER EQUIPMENT TRANSTEC, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 42.363.

La Fiduciaire BECKER + CAHEN dénonce le siège social susmentionné mis à la disposition de la société.

Luxembourg, le 31 décembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04427/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 27.027.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04420/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 27.027.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04421/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 27.027.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

CITY-PRESSE, S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04422/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

C.T.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 40.349.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

C.T.L., S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04428/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

C.T.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 40.349.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

C.T.L., S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04429/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PALACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 43.583.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

F. Faber.

(04426/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

DOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les bilans au 31 décembre 1992, 31 décembre 1993 et 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04430/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

EUROPE COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 11.813.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 février 1974, acte publié au Mémorial C, n° 88 du 23 avril 1974, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juin 1977, acte publié au Mémorial C, n° 219 du 5 octobre 1977, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1985, acte publié au Mémorial C, n° 176 du 18 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1994, acte publié au Mémorial C, n° 403 du 18 octobre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Koegel.

(04434/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.345.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 1995

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(04436/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

GESPAT S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04445/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Arlon, le 29 janvier 1996.

GESPAT S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04446/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Arlon, le 29 janvier 1996.

GESPAT S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04447/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 39.915.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Arlon, le 29 janvier 1996.

GESPAT S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire

(04448/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GEOHOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.176.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société civile INTERFIDUCIAIRE, démissionnaire.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour GEOHOLDING S.A.
KPMG Experts Comptables
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04443/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

FRANCE PRIVATISATIONS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.978.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Signatures.

(04437/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

FRANCE PRIVATISATIONS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.978.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le vendredi 19 janvier 1996 à 14.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Paul Go et décide, à l'unanimité, de réduire le nombre des administrateurs en fonction de 9 à 8.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat des autres Administrateurs ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises, COOPERS & LYBRAND S.C., chacun pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1997.

Pour copie conforme
J. M. Loehr
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04438/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

FRANCINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.469.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(04439/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.685.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 22 décembre 1995

En date du 22 décembre 1995, le Conseil d'Administration de la FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (la «Société») a décidé:

- d'accepter la démission, en date du 21 novembre 1995, de M. John L. Clark en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société,

- de coopter, en remplacement de M. Clark démissionnaire, Mme Arlette Tiger en qualité d'Administrateur de la Société,

- de nommer M. Patrick J.M. Gigon en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

La démission de M. Clark ainsi que la nomination de Mme Tiger seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée générale Annuelle de la Société en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04440/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GARAGE BINSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 31.347.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(04442/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

FRIGOLUX SPEDITION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 25.695.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire, qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Mme Edita Grad-Josel, gérante, A-Vienne, administrateur-délégué,

M. Franz S. Grad, Speditionskaufmann, A-Vienne (en remplacement de M. Joram Benary, dont le mandat est venu à échéance),

M. Andreas Sylvester Grad, Speditionskaufmann, A-Vienne (en remplacement de M. Demosthenes Issakides, dont le mandat est venu à échéance).

Commissaire aux comptes

M. Franz J. Brunhuber, comptable, Speditionskaufmann, A-Vienne (en remplacement de M. Andreas Sylvester Grad, dont le mandat est venu à échéance),

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour FRIGOLUX SPEDITION A.G.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04441/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GERPAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.140.

Société constituée le 7 décembre 1965 par M^e J. Kerschen, acte publié au Mémorial C, n° 13 du 7 février 1966.

Les statuts ont été modifiés par M^e C Michels le 12 décembre 1967 (Mémorial C, n° 8 du 18 janvier 1968), par M^e H. Glaesener le 8 novembre 1974 (Mémorial C, n° 7 du 15 janvier 1975), par M^e Elter le 21 décembre 1984 (Mémorial C, n° 38 du 8 février 1985) et le 15 juin 1987 par-devant le même notaire (Mémorial C, n° 286 du 15 octobre 1987).

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration tenu le 13 décembre 1995 que Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, est désigné administrateur en remplacement de Henry L. Einhorn, décédé; cette désignation est faite pour la période allant de ce jour jusqu'à l'Assemblée Générale Statuant sur les comptes de l'exercice 1995 et devra être ratifiée définitivement par ladite Assemblée.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04444/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GOING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Par la présente le soussigné, Monsieur Yves Scharlé, demeurant au 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen, fait part de sa démission du poste d'administrateur de la société GOING S.A., en date du 15 décembre 1995.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Y. Scharlé.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 1996, vol. 121, fol. 59B, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(04452/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

K-BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

La domiciliation du siège social de la société K-BUREAUTIQUE, S.à r.l., au 113, rue de Luxembourg, L-7540 Rollingen est dénoncée, et ceci pour le 20 janvier 1996.

Y. Scharlé.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 1996, vol. 121, fol. 59B, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(04461/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.480.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

*GESTION FONCIERE S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire*

(04449/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.480.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

*GESTION FONCIERE S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire*

(04450/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GESTION FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.480.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

*GESTION FONCIERE S.A.
SUD FIDUCIAIRE SPRL
B. Scholtus
Mandataire*

(04451/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GP SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange.
R. C. Luxembourg B 37.213.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

*FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature*

(04453/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

*BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures*

(04454/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.229.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 3 mars 1995 à 10.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à L-8832 Rombach, 1, rue Belle-Vue,
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04455/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

HUNKEMÖLLER UND KREYMBORG LUXEMBOURG A.G. Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4303 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.
H. R. Luxemburg B 25.163.

Ausserordentliche Hauptversammlung vom 4. Mai 1995

Der folgende Beschluss ist genommen worden mit Wirkung ab dem 1. Juni 1995:

Ernennung vom Verwaltungsratsmitglied:

G.J.B. Weber, De Populier 44, NL-2731 He Benthuisen.

Beruflicher Stand: Geschäftsführer.

VENDEX NEDERLAND B.V. UNIVENDEX B.V.
Unterschrift Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(04456/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

LUIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.014.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern (Luxembourg);

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding LUIGI S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.014, constituée suivant acte reçu en date du 17 novembre 1995, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration du 27 décembre 1995; ledit document, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding LUIGI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 75.000.000,- (soixante-quinze millions de lires italiennes), représenté par 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, par sa résolution du 27 décembre 1995 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première et dernière tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de ITL 4.925.000.000,- (quatre milliards neuf cent vingt-cinq millions de lires italiennes) en vue de porter le capital de son montant actuel de ITL 75.000.000,- (soixante-quinze millions de lires italiennes) à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes), par la création et l'émission de 49.250 (quarante-neuf

mille deux cent cinquante) actions nouvelles, d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration a constaté qu'il a reçu des actionnaires actuels des souscriptions pour la totalité des 49.250 (quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions nouvelles ainsi émises.

V.- Que les 49.250 (quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding LUIGI S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 4.925.000.000,- (quatre milliards neuf cent vingt-cinq millions de lires italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première et dernière tranche de l'augmentation de capital autorisée, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé dans les limites du capital autorisé et dans le cadre des dispositions légales spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital ci-avant réalisée est évaluée à quatre-vingt-onze millions huit cent cinquante et un mille deux cent cinquante francs (91.851.250,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1996, vol. 819, fol. 99, case 6. – Reçu 927.131 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 29 janvier 1996.

J. Elvinger.

(04463/211/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

IP-CLT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

En date du 11 décembre 1995, la société IP-CLT LUXEMBOURG, S.à r.l., a transféré son siège social de L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Sainte-Croix à L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

D. Prudhomme

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

I.P.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

En date du 11 décembre 1995, la société I.P.N. S.A., a transféré son siège social de L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Sainte-Croix à L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

C. Bintz

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04460/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.649.

Société constituée le 18 septembre 1981 par M^e Glaesener, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 274 du 11 décembre 1981.

Les statuts ont été modifiés par Maître Elter le 24 décembre 1982 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°46 du 21 février 1983) et par M^e Réginald Neuman, le 22 octobre 1993 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 613 du 30 décembre 1993).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion extraordinaire de l'assemblée générale tenue le 13 décembre 1995:

- que suite au décès de l'administrateur, Monsieur Henri L. Einhorn, Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, est coopté administrateur;
- est coopté comme quatrième administrateur, Monsieur Jacques-Pierre Labesse, avocat, demeurant à St. Hélier, Jersey (C.I.).

Ces deux mandats seront à renouveler lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04457/279/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

En date du 11 décembre 1995, la société INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., a transféré son siège social de L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Sainte-Croix à L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

C. Bintz
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04458/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

LABORATOIRES SYSNEXUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 26.469.

Monsieur Giuseppe Lucarotti a démissionné de son poste de Gérant Technique, avec effet immédiat;
Monsieur Ardito Toson a démissionné de son poste de Gérant Administratif, avec effet immédiat;
Monsieur Marcel Sztabowicz, ingénieur, demeurant à Paris, 49, boulevard Beaumarchais, continue son mandat comme gérant unique de LABORATOIRES SYSNEXUS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04462/553/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**RECTO-VERSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital social de 500.000,- LUF.**

Siège social: L-8005 Bertrange, Zone Industrielle Helfenterbrück.

R. C. Luxembourg B 45.384.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1994, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1994, enregistrés à Mersch, le 23 janvier 1996, vol. 121, fol. 59B, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 janvier 1996.

B. Soetens
épouse Burggraeve
Gérante

(04478/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**L.B.F. S.A., LUXEMBURGISCHE BETEILIGUNGS- UND FÖRDERUNGSGESELLSCHAFT S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.231.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 195 du 11 juillet 1986.
Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 318 du 14 novembre 1986.
Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 343 du 11 décembre 1986.
Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 376 du 2 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, tel qu'approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 novembre 1995 et enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

EXERCICE SOCIAL 1994

Comptes approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 15 novembre 1995.
Luxembourg, le 8 janvier 1996.

Pour copie conforme
Signatures

(04464/00/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

NATIONAL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 40.479.

Jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

MM. Ibrahim Shukri Dabdoub, administrateur de sociétés, GB-Londres,
Nasser MUSAED Abdullah Al Sayer, administrateur de sociétés, Safat, Kuwait,
Hamad Abdul Aziz Al-Sagar, administrateur de sociétés, Safat, Kuwait,
Nemeh Elias Sabbagh, administrateur de sociétés, GB-Londres.

Commissaire aux comptes

KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Pour NATIONAL INVESTORS GROUP S.A.
KPMG FIDEM
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04467/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

MACHINERY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 19.874.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois janvier.
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ALTENBURG INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 1995, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que la société anonyme holding MACHINERY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 19.874, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil

Spécial des Sociétés et Associations, numéro 322 du 7 décembre 1982, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Marc Elter, en date du 24 février 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 23 mai 1989.

II) Que le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

III) Que ALTENBURG INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société MACHINERY INTERNATIONAL S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société MACHINERY INTERNATIONAL S.A., avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société MACHINERY INTERNATIONAL S.A., ALTENBURG INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'il n'existe plus d'actif ni de passif de la société MACHINERY INTERNATIONAL S.A. et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire pour l'exécution de leur mandat.

VIII) Que les livres et documents sociaux de la société MACHINERY INTERNATIONAL S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant, il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 88S, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

P. Frieders.

(04465/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

MARQUES ALIMENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

R. C. Luxembourg B 42.878.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(04466/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

OBLI-VALOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société d'investissement à capital variable OBLI-VALOR, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 153 du 20 avril 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Grégoire, employé de banque, demeurant à Eghezee.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Fabienne Berton, employée de banque, demeurant à Thionville.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les quarante et un mille sept cent trente-trois (41.733) actions en circulation, vingt-six mille huit cent quinze (26.815) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées.

IV) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Valeur de l'actif net. La valeur nette des actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de 2 fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Valeur de l'actif net. Premier paragraphe.** La valeur nette des actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux (2) fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Grégoire, F. Nilles, F. Berton, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1995, vol. 88S, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

C. Hellinckx.

(04468/215/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1995.

OBLI-VALOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

C. Hellinckx.

(04469/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1995.

PARTICIPATIONS ET PROCEDES INDUSTRIELS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.518.

Société constituée le 5 décembre 1963 par M^e Hellinckx, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2 du 6 janvier 1964.

Les statuts ont été modifiés par Maître Wurth, le 14 août 1967 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°137 du 26 septembre 1967) et par M^e Réginald Neuman, le 22 octobre 1993 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2 du 4 janvier 1994).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 12 décembre 1995 que suite au décès de l'administrateur, Monsieur Henri L. Einhorn, Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04472/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PORTUGAL MEUBLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

R. C. Luxembourg B 37.847.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(04473/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PA.M.E.LA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 46.225.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04470/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PA.M.E.LA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 46.225.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04471/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

POSSESSOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L- 2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.340.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04474/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

En date du 11 décembre 1995, la société PROMOFIN S.A. a transféré son siège social de L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Sainte-Croix à L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

C. Bintz

D. Prudhomme

Gérant

Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04475/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PUBLICITE ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

En date du 11 décembre 1995, la société PUBLICITE ET PROMOTION S.à r.l., a transféré son siège social de L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Sainte-Croix à L-1526 Luxembourg, 23, rue Val Fleuri.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

C. Bintz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04477/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

RODRIGUES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 29.159.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1996, vol. 301, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(04479/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

PROTEXIA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 85, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 14 juin 1995

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour PROTEXIA INTERNATIONAL

Signature

(04476/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SAAR-LOR-LUX SEED CAPITAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 33.896.

Composition du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1995 et de la réunion du conseil d'administration du 8 novembre 1995:

MM. Lucien Bechtold,
Régis Brun,
Jacky Chef,
André Ferrari,
Ernst Flegel,
Gerhard Koch,
Georges Schmit.

Sont nommés commissaires aux comptes:

MM. Christophe Luttenbacher,
Martin Muller,
Marc Weber.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(04481/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

R.S.M. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.888.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern (Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding R.S.M. S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.888, constituée suivant acte reçu en date du 17 novembre 1995, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration du 12 janvier 1996; ledit document, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et ses constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding R.S.M. S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 100.000.000,- (cent millions de liras italiennes), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à ITL 4.000.000.000,- (quatre milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts de trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, par sa résolution du 12 janvier 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de ITL 1.700.000.000,- (un milliard sept cents millions de lires italiennes), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de ITL 100.000.000,- (cent millions de lires italiennes) à ITL 1.800.000.000,- (un milliard huit cents millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 17.000 (dix-sept mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration a constaté qu'il a reçu des actionnaires des souscriptions pour la totalité des 17.000 (dix-sept mille) actions nouvelles ainsi émises, ainsi que les renoncations des autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

V.- Que les 17.000 (dix-sept mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding R.S.M. S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 1.700.000.000,- (un milliard sept cents millions de lires italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, l'article cinq, premier alinéa des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à ITL 1.800.000.000,- (un milliard huit cents millions de lires italiennes), représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) chacune, intégralement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital ci-avant réalisée est évaluée à trente-deux millions deux mille et cinq cents francs (32.002.500,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 1996, vol. 819, fol. 99, case 5. – Reçu 320.025 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 janvier 1996.

J. Elvinger.

(04480/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SEFINAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 18.327.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(04486/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SIDETEX, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 27.597.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 février 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 141 du 27 mai 1988.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 8 mai 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 425 du 20 novembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SIDETEX

Société Anonyme

Signature

(04491/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SANO-MED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.651.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04483/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SANO-MED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.651.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04484/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SANPAOLO BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.498.

Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 1996.

Signature.

(04485/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

S.O.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 141, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 42.801.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 475, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 29 janvier 1996.

Pour S.O.C., S.à r.l.
SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.
B. Scholtus
Mandataire

(04492/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SOMINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 19.402.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Pour SOMINAG S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04493/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SPEEDOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1255 Luxemburg, 40, rue de Bragance.

H. R. Luxemburg B 27.794.

- 1) Der administrative Geschäftsführer wurde abberufen.
 2) Herr Dr. Harald Lassmann, Spediteur, wohnhaft in A-Wien, wurde auf unbestimmte Zeit zum administrativen Geschäftsführer ernannt.
 3) Das Mandat des technischen Geschäftsführers, Herrn Helmut Lassmann, wurde bestätigt.
 Luxemburg, den 14. Dezember 1995.

Für gleichlautende Mitteilung
 Für SPEEDOLUX, S.à r.l.
 KPMG FINANCIAL ENGINEERING
 Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04494/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.415.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICAL HOLDING S.A.
 Signatures

(04487/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.415.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 19 septembre 1994**Résolution*

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice 1994 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, sous-directeur de banque, demeurant à Bertrange (Luxembourg), président;
 Germain Birgen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 SICAL HOLDING S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04488/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.415.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICAL HOLDING S.A.
 Signatures

(04489/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

SICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 3 mai 1995

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période venant à échéance à l'assemblée générale extraordinaire clôturant la liquidation de la société:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, sous-directeur de banque, demeurant à Bertrange (Luxembourg), président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal (Luxembourg), administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SICAL HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04490/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

STEEL INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 18.931.

Société constituée le 2 décembre 1981 par Maître Marc Elter, acte publié au Mémorial C, n° 47 du 10 mars 1982.

Les statuts ont été modifiés par Maître Reginald Neuman le 24 mars 1986 (Mémorial C, numéro 169 du 26 juin 1986).

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration tenu le 22 janvier 1996 que Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, est désignée administrateur en remplacement de Henry L. Einhorn, décédé; cette désignation est faite pour la période allant de ce jour jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1995 et devra être ratifiée définitivement par ladite assemblée.

Pour extrait
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1996, vol. 475, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04495/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

TOYS «R» US (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 48.560.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the nineteenth of January.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme TOYS «R» US (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume, R. C. Luxembourg, Number B 48.560, incorporated by a deed of Maître Norbert Muller, notary, residing in Esch-sur-Alzette, on the twenty-fourth of August 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 503 on the 5th of December 1994.

The extraordinary general meeting is opened at 10.30 a.m. by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Frédéric Thieltgen, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1) To transfer the registered office of the company to the following address:

5, rue du Brill, L-3898 Foetz.

2) To amend the first sentence of article 3 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

«The registered office of the Company will be established in Foetz, Grand Duchy of Luxembourg».

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume to L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

Second resolution

As a result of the transfer of the registered office of the Company, the extraordinary general meeting resolves to amend the first sentence of article 3 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«The registered office of the Company will be established in Foetz, Grand Duchy of Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the corporation, are estimated approximately at thirty-eight thousand Luxembourg francs (38,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.00 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, at the request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise TOYS «R» US (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume, R. C. Luxembourg numéro B 48.560, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 503 du 5 décembre 1994.

La séance est ouverte à dix heures trente (10.30) sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Frédéric Thieltgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante:

5, rue du Brill, L-3898 Foetz.

2) Modification de la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Foetz, Grand-Duché de Luxembourg.»

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

Deuxième résolution

A la suite du transfert du siège social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Foetz, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, sont estimés à environ trente-huit mille francs luxembourgeois (38.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures (11.00).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, F. Thieltgen, J.-P. Spang, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 1996, vol. 497, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 janvier 1996.

J. Gloden.

(04498/213/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

TOYS «R» US (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 48.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 janvier 1996.

J. Gloden.

(04499/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

STROBEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.823.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

F. Faber.

(04496/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**THIEL MOSKAU JOINT-VENTURE RUSSLAND
INTERNATIONALE VERKEHRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 43.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour THIEL MOSKAU JOINT-VENTURE RUSSLAND
INTERNATIONALE VERKEHRE S.A.

Signature

(04497/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**VZW, S.à r.l., VOYAGES ZANIER WILLIAM, Société à responsabilité limitée,
faisant le commerce sous l'enseigne de ALPICAR.**

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.660.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VZW, S.à r.l.

W. Zanier

Gérant

(04503/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

TRAGEC, S.à r.l., TRAVAUX DE GENIE CIVIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 13.144.

1) Monsieur Marco Demoulling, industriel, demeurant à Ospern, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Georges Dentzer, démissionnaire.

2) Le mandat du gérant, Monsieur Victor Demoulling, a été confirmé. Chaque gérant a été nommé pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme

Pour TRAGEC, S.à r.l.

TRAVAUX DE GENIE CIVIL

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04500/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

VERT VALLEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 33.785.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

F. Faber.

(04501/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

VERT VALLEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 33.785.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

F. Faber.

(04502/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

BYBLOS MARITIME S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the tenth of January.

Before Us, Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- The company NAVILUX S.A., a Luxembourg company, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, here duly represented by Mr Renaud Florent, director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated January 8th, 1996;

2.- The company AL MULK HOLDINGS Ltd, a Guernsey company, having its registered office in Guernsey, P.O. Box 48, Canada Court, St. Peter Port, duly here represented by Mrs Michelle Delfosse, engineer, residing in Tuntange, by virtue of a proxy dated January 8th, 1996.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the executing notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company («société anonyme») is herewith organized under the name of BYBLOS MARITIME S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other

place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the buying and the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relates directly and indirectly to such activities.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at USD 350,000.- (three hundred and fifty thousand United States dollars), divided into 350 (three hundred and fifty) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand United States dollars) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at USD 500,000.- (five hundred thousand United States dollars) to be divided into 500 (five hundred) shares with a par value of USD 1,000.- (one thousand United States dollars) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on January 10, 2001, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provision of Article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement; in this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a Chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting, designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or parts of its powers concerning the daily management to members of the board of directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the General Meeting which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of July, at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditors at least one month before the Statutory General Meeting.

Art. 19. The surplus of the year, after deduction of all charges and costs of amortization, represents the net profit of the company. At least five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply insofar as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 1996. The first annual general meeting shall be held in 1997.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 350 shares have been subscribed to as follows:

| | |
|--|----------|
| 1.- AL MULK HOLDINGS Ltd, three hundred and forty-eight shares | 348 |
| 2.- NAVILUX S.A., two shares | <u>2</u> |
| Total: three hundred and fifty shares | 350 |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 350,000.- as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately at one hundred and eighty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandates expiring at the end of the First General Meeting which will be called to deliberate on the accounts:

- a) Mr Renaud Florent, director, residing in Luxembourg,
- b) Mr Dick Martens, company director, residing in Antwerpen, Belgium,
- c) Mr Freddy Bracke, economist, residing in Luxembourg.

Mr Renaud Florent, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been elected statutory auditor, its mandate expiring at the end of the first Annual General Meeting: COMPAGNIE DE REVISION, société anonyme, having its registered office in Luxembourg, L-1528, 5, boulevard de la Foire.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Version française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois NAVILUX S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Renaud Florent, administrateur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 janvier 1996;

2.- La société de droit de Guernsey AL MULK HOLDINGS Ltd, ayant son siège social à Guernsey, PO Box 48, Canada Court, St. Peter Port, ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 janvier 1996.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BYBLOS MARITIME S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, la location et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 350.000,- (trois cent cinquante mille dollars des Etats-Unis), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars des Etats-Unis), qui sera représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de (mille dollars des Etats-Unis) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 janvier 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, avec ou sans émissions d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires, subordonnés ou non, ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou avec warrants ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul

administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juillet à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et les premiers commissaires seront élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 350 actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- AL MULK HOLDINGS Ltd, trois cent quarante-huit actions | 348 |
| 2.- NAVILUX, deux actions | 2 |
| Total: trois cent cinquante actions | 350 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 350.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de la première assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes sociaux:

- a) Monsieur Renaud Florent, administrateur, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Dick Martens, administrateur de sociétés, demeurant à Antwerpen, Belgique,
- c) Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Renaud Florent, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes sociaux du premier exercice: La COMPAGNIE DE REVISION, ayant son siège à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués parmi ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Florent, M. Delfosse, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 88S, fol. 74, case 10. – Reçu 103.635 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

M. Elter.

(04507/210/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

EURO-LUX-PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, avenue de la Gare.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Francis Biven, peintre-décorateur, demeurant à Bettembourg, 20, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de EURO-LUX-PEINTURES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet une entreprise de peinture avec pose de tapis et revêtements de sol ainsi que la vente des articles de la branche, de même que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Monsieur Francis Biven, prredit.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement à celles-ci; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, se fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3236 Bettembourg, 20, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Biven, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 819, fol. 85, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 janvier 1996.

C. Doerner.

(04508/209/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

W.T. & A.S., WORLD TRADE & ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.032.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 360 du 30 décembre 1986;

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 199 du 3 mai 1993.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 décembre 1995 que Monsieur Norbert Coster a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 décembre 1995, que Monsieur Luis Miguel Nieto, avocat, demeurant à E-Madrid, a été coopté comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04505/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

WAGOFI S.A., WAGONS-LITS FINANCES INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 6, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.491.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1998, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Monsieur Daniel Convent, administrateur de sociétés, F-Saint-Nom-La Bretèche, président du conseil d'administration;

Monsieur Henri Bouix, administrateur de sociétés, F-Herblay;

Monsieur André Richardy, administrateur de sociétés, L-Rumelange (en remplacement de Monsieur Jean-Marie Meneveau).

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour WAGOFI S.A.

WAGONS-LITS FINANCES INTERNATIONAL

KPMG FIDEM

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04504/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

AUSTRIA IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am elften Januar.

Vor dem Unterzeichneten Camille Hellinckx, Notar im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- SIGNATURES HOLDINGS, mit Sitz in Panama, Calle Elvira Méndez, Edificio Vallarino, Piso 6, hier vertreten durch Herrn Roy Reding, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, aufgenommen am 10. September 1993, von welcher Vollmacht eine Ausfertigung zu den Urkunden des Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven hintergelegt worden ist, gemäss dessen Hinterlegungsurkunde vom 13. Dezember 1995, Nummer 635;

2.- Herr Roy Reding, vorgenannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung AUSTRIA IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb sowie die Verwertung von Immobilien und die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf ausserdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorgenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Donnerstag im Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1996.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 1997 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die eintausendzweihundertfünfzig Aktien wie folgt zu zeichnen:

| | |
|---|----------|
| 1.- SIGNATURES HOLDINGS, vorgenannt, eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien | 1.249 |
| 2.- Herr Roy Reding, vorgenannt, eine Aktie | <u>1</u> |
| Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien | 1.250 |

Der unter 1 aufgeführte Erschienenene handelt als Gründer, wohingegen der unter 2 aufgeführte lediglich als einfacher Aktienzeichner handelt.

Eine (1) Aktie wurde voll eingezahlt, und eintausendzweihundertneunundvierzig (1.249) Aktien wurden bis zu fünfundzwanzig Prozent (25 %) eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von

dreihundertdreizehntausendzweihundertundfünfzig Luxemburger Franken (LUF 313.250,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierenden Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

Zweiter Beschluss

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- 1.- Herr Roy Reding, obengenannt,
- 2.- Herr Bernard Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,
- 3.- Frau Josette Lenertz, Buchhalterin, wohnhaft in Bech.

Dritter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:
CD-SERVICES, S.ä r.l., mit Sitz in 99, Grand-rue, Luxemburg.

Vierter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissares enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2001.

Fünfter Beschluss:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 99, Grand-rue, L-1661 Luxemburg.
Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
Gezeichnet: R. Reding, C. Hellinckx.
Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 88S, fol. 79, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Januar 1996.

C. Hellinckx.

(04506/215/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

GERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Fernande Mangel, comptable, demeurant à Frisange;
- 2) Monsieur Gérard Heinen, comptable, demeurant à Contern.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GERCO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Livange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes dûment agréées, l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, l'exercice de tous travaux comptables, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, ainsi que l'exercice des activités de constitution, de transformation, d'administration et de domiciliation de toute société constituée au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes autres opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|--------------------|
| Madame Fernande Mangen, prédite | 625 actions |
| Monsieur Gérard Heinen, prédit | <u>625 actions</u> |
| Total: | 1.250 actions |

Toutes les actions ont été libérées à 1/4, de sorte que la somme de 312.500,- francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

Monsieur Henri Hoven, comptable, demeurant à Bettembourg,

Madame Luana Giuliani, employée privée, demeurant à Alzingen,

Monsieur Josy de la Hoz, employé privé, demeurant à Alzingen.

Est nommé Administrateur-Délégué, Monsieur Josy de la Hoz, prédit.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur François David, comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Le siège social de la société est établi à L-3378 Livange, Zone Industrielle.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Mangen, G. Heinen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1996, vol. 819, fol. 98, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 janvier 1996.

C. Doerner.

(04509/209/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

ABITARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 32.939.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 1996.

Signature.

(04517/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1996.